

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
Arrondissement de Nantes



13, rue des Ajoncs
44190 CLISSON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉCISIONS**

Année 2024

Décision du 5 juin 2024

06.2024-08	URBANISME Marché à procédure adaptée « Etude de préfiguration à la création d'une maison de l'Habitat sur le territoire de Clisson Sèvre et Maine Agglo »
-------------------	--

VU l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article R.2123-1, 1° du Code de la Commande Publique,

VU la délibération n°26.09.2023-18 du Conseil communautaire en date du 26 septembre 2023 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président,

Considérant la mise en concurrence organisée par Clisson Sèvre et Maine Agglo via la parution d'un avis d'appel à concurrence dans Ouest France 44 et la Centraledesmarches le 28 mars 2024 ainsi qu'une publication sur le site de Clisson Sèvre Maine Agglo,

Considérant le tableau d'analyse des offres,

Considérant que la société ATEMA Conseil 119 Boulevard de la Vanne 94230 Cachan dispose des compétences et garanties requises pour assurer la prestation demandée, en sus de proposer l'offre économiquement la plus avantageuse,

Considérant les crédits inscrits au Budget Principal,

Le Président de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo,

D É C I D E

ARTICLE 1 : de conclure un contrat pour la réalisation d'une étude de préfiguration à la création d'une maison de l'Habitat sur le territoire de Clisson Sèvre et Maine Agglo avec la société ATEMA Conseil 119 Boulevard de la Vanne 94230 Cachan pour un montant global et forfaitaire de 44 925,00 € HT.

DIT qu'il sera rendu compte de la présente décision au Conseil communautaire lors de la prochaine séance.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Comptable public.

« Pour extrait conforme au registre »